



HELLENIC REPUBLIC  
DECENTRALIZED ADMINISTRATION  
OF CRETE



## ***Maritime Regions Cooperation for the Mediterranean (MAREMED)***

**Séminaire d'intégration**

**Gouvernance des politiques Maritimes**

**4 Avril 2012**

**Intervention de Mme Mireille PEIRANO**

**Le projet MAREMED au service de la Politique Maritime  
Intégrée en Méditerranée**

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Député Européen, Mesdames, Messieurs les élus, Madame la Représentante de la DG MARE, Mesdames, Messieurs.

J'ai déjà, hier, exprimé le grand plaisir pour moi de représenter le Président de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur pour ce séminaire et d'être parmi vous tous pour partager nos réflexions euro-méditerranéennes sur l'intégration des politiques maritimes.

Je tiens, à nouveau, à remercier les autorités de l'Île de Crète pour l'organisation de cette rencontre et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Comme je le disais hier, depuis le début du projet MAREMED, nous suivons avec beaucoup d'intérêt la réorganisation territoriale et la création des Régions en Grèce. Nous savons la difficulté d'engager ces réformes.

Nous sommes également en France dans une dynamique d'évolution des niveaux décentralisés, qui j'espère, ira en direction d'un renforcement des régions en ce qui concerne les questions maritimes et littorales.

Je souhaitais tout d'abord brièvement rappeler les objectifs du projet MAREMED. En effet, aux côtés de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes, la CRPM, 13 Régions de Méditerranée issues de 5 pays, se sont engagés dans une réflexion sur l'application de leurs politiques maritimes et sur les améliorations qu'elles pourraient y apporter.

Au-delà, MAREMED devient aussi un outil de concertation permettant d'interagir avec les services de la Commission dans le cadre de la mise en place de nouveaux cadres législatifs, y compris la prochaine période de programmation 2014-2020.

Soumises à la fois aux législations européennes et aux accords Méditerranéens, nos Régions doivent pouvoir mettre en place une stratégie commune, émettre des avis constructifs pour la zone méditerranéenne sur tous les sujets relevant des politiques maritimes.

Notre partenariat avec la CRPM dans ce projet, nous offre l'occasion de nous insérer dans l'agenda européen pour exprimer nos besoins et les problèmes engendrés par la situation de crise actuelle.

Et à ce stade de mon intervention je voudrais, en tant qu'élu, représentante légitime de la population de ma région, insister sur le fait que nous ne faisons pas qu'administrer une zone sensible de notre territoire maritime et littoral.

Nous nous devons, au travers de notre action sur ce territoire littoral, de faire en sorte que nos politiques maritimes contribuent à un mieux vivre, un mieux-être de la population qui y réside.

En région Provence Alpes Côtes d'Azur, 80% de la population est concentrée sur le littoral, soit 4 millions de personnes ; de même s'y trouve la plus grande partie de notre économie : des ports importants, une activité nautique et de plaisance majeure, la pêche et l'aquaculture, le tourisme.

C'est là aussi que nous avons des parcs nationaux, marins, sans oublier Natura 2000. C'est aussi là que sont concentrées, dans nos pôles urbains, les problèmes sociaux les plus dramatiques.

Ce sont ces raisons qui me font agir et réagir au sein des différentes instances où des décisions engagent notre avenir et surtout celui de ceux et celles qui seront concernés dans leur quotidien.

C'est dans cette perspective que je vous fais part des améliorations ou des contradictions à apporter, et ce, en toute modestie car face à la complexité des dispositifs on ne peut qu'être à la fois modeste et, je ne vous le cache pas, perplexe.

Pour la gouvernance des politiques maritimes, la plupart des Etats de l'Union Européenne et particulièrement ceux de MAREMED, ont, soit décentralisé l'application de ces politiques aux Régions, soit les régions ont mis en place des politiques volontaristes devenues le support d'actions intégrées sur le littoral.

Cela doit impérativement s'accompagner, en ces périodes difficiles, d'une exigence de dialogue entre les Etats et les Régions, comme l'Union l'a souligné dans une communication de 2008 portant sur de meilleures pratiques en matière de gouvernance maritime intégrée.

Au-delà, il s'agit d'un devoir par rapport à nos concitoyens et aux générations futures.

L'Union Européenne souhaite que se développent des politiques maritimes qui dépassent les frontières administratives et mentionne souvent les zones transfrontalières. Et elle a raison.

Mais, les résultats de MAREMED, que je constate comme vous, montrent que c'est bien au-delà que doivent porter les efforts d'intégration et qu'il faut favoriser le travail commun également entre Régions d'un même pays ou d'une zone géographiquement cohérente pour aboutir à cette intégration.

Aussi, au moment où se prépare la prochaine période de programmation 2014-2020, nous (élus) pensons nécessaire que certaines lignes de financement, portant sur les politiques maritimes, s'ouvrent à des coopérations inter-régionales de proximité, qu'elles soient nationales ou transfrontalières pour permettre de répondre à ces besoins.

Ce ne sont pas seulement ALCOTRA ou MARITTIMA, ou le programme Adriatique qui doivent permettre, au gré d'appels d'offres, de travailler ensemble.

C'est dans le quotidien (et ce terme est essentiel) de la gouvernance des programmes du FEDER, du FEAMP, du FSE, que nous devons pouvoir mutualiser et coopérer.

De même, en tant qu'acteurs euro-méditerranéens, je souhaite attirer votre attention sur des contradictions qui nous inquiètent pour l'avenir :

Nous devons à la fois appliquer les législations européennes et répondre aux accords méditerranéens. La Gestion Intégrée des Zones Côtières en est un exemple marquant.

Or, nous avons un protocole méditerranéen, de la Convention de Barcelone, signé par l'Union qui intègre les notions de gestion terrestre et marine et de concertation des acteurs locaux.

Il est difficile alors de comprendre que puissent s'élaborer au sein de l'Union Européenne des législations séparant la gestion maritime de la gestion terrestre.

Par ailleurs, l'exemple des données est également important.

MAREMED a montré la richesse des systèmes de gestion des données des Régions mais également la nécessité de veiller à leur connexion. Un test est en cours, d'ailleurs en lien avec la DG MARE.

Mais la zone euro-méditerranéenne ne suffira pas à prévoir les effets des évolutions climatiques dont les conséquences sont déjà là.

Les événements extrêmes affectent déjà nos littoraux, nos économies, la sécurité de nos concitoyens.

La meilleure compréhension de ces phénomènes passera par une mise en réseau des observations et des données à l'échelle du bassin méditerranéen.

Par un travail pédagogique s'appuyant sur les relais professionnels, associatifs, par une recherche de participation des habitants de nos régions.

D'autres exemples existent, mais j'en terminerai avec les espoirs portés par la croissance bleue. En tant qu'acteur public d'une zone littorale qui souhaite s'insérer dans cette dynamique, les outils manquent pour évaluer réellement l'économie maritime, ses emplois, ses perspectives.

Je suis cependant convaincue des développements qui pourraient être trouvés : nous avons un cluster pour la mer dans notre région qui nous aide à expérimenter, à trouver des filières dans de nombreux domaines et nous espérons ce développement enfin durable.

Mais au-delà de l'expérimentation, Il sera important, dans le cadre du programme de la PMI 2012-2013 de nous aider dans cette évaluation et dans ses prolongements opérationnels.

Une coordination au niveau européen pour avoir une visibilité dans le panel des politiques européennes à l'horizon 2020 est nécessaire, et ce, à condition d'être conduite en parfaite concertation.

Encore beaucoup de travail pour nous et vous, mais la réunion d'aujourd'hui ne fait que lancer une dynamique de mise en forme de nos réflexions que nous vous invitons à venir partager au Parlement européen, en Mars 2013 pour la restitution des résultats de MAREMED.

En attendant cette échéance, nous vous invitons à partager une première manifestation de résultats de nos travaux.

Cette déclaration porte sur une réaffirmation de la nécessité d'intégration de tous les niveaux de gouvernance dans les réflexions de l'Union Européenne sur les politiques maritimes.

Elle porte aussi sur la nécessité, en ces temps de crise, d'évaluer au mieux les impacts économiques et sociaux de toute nouvelle législation, en lien avec les acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre territoriale de ces outils européens.

Ce document figure dans les documents de séance.

Mesdames Messieurs, je vous remercie.

